



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 octobre 2021 – session ordinaire -	
Heure de la séance : 20h00	Date de la convocation : 08/10/2021
Lieu : Salle du conseil municipal	
Présents : MMES TULET, AUGER, CALMETTES, CARBO. MM CIERCOLES, DUGUÉ, PELOUS, LAMBOLEY, GUITARD, SANCHEZ, RICHARD.	
Absente Excusée : MME DEMAY-VEILLON	
Procurations : MM TIBAL à MM CIERCOLES MME SCHAEFFER à MME AUGER MM MONTALIEU à MM GUITARD MME SAGET à MME CALMETTES MME PREVITALI à MM SANCHEZ	
Secrétaire de séance : MM Vincent RICHARD	

ORDRE du JOUR

- 1-Convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et de la commune de Garidech.**
- 2-Avenant à la convention programme trottoir RD 888 – Cheminement piétonnier.**
- 3-Acquisition de bons cadhoc pour le personnel de la mairie.**

1 – Convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et de la commune de Garidech.

Monsieur le Maire présente et donne lecture à son assemblée de la nouvelle convention de mise à disposition des services entre la Communauté des Communes des Coteaux du Girou et de la commune de Garidech pour l'exercice de la compétence « Animation périscolaire et extrascolaire » nommée « compétence ALAE/ALSH comme figurant dans les statuts.

Après lecture de celle-ci, Monsieur le Maire demande à son assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Voté à l'unanimité



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

2- Avenant à la convention programme trottoir RD 888 – Cheminement piétonnier.

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée qu'une convention a été signée en date du 27 mai 2021 entre le Conseil Départemental et la commune de Garidech pour la création de l'aménagement de cheminements piétonniers RD 888 face au restaurant « Le Club » et face à la Résidence « La Pastorale » dans le programme trottoirs.

Il précise qu'un nouveau dossier technique a été étudié, pour cela il propose un avenant à cette convention pour la réalisation de création de trottoirs sur 2 sections sur l'emprise de la Route Départementale n°888 dans la commune de GARIDECH.

Il rappelle le montant arrêté dans la convention initiale à 60 000.00 € TTC.

Monsieur le Maire présente le nouveau montant de la convention intégrant l'avenant :

Montant HT : 134 000.00 €

TVA : 26 800.00 €

Montant TTC : 160 800.00 €

Il demande à son assemblée l'autorisation de signer l'avenant à cette convention, de prendre en compte le nouveau montant intégral comme ci-dessus et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne avec le nouveau montant incluant cet avenant.

Voté à l'unanimité

3- Acquisition de bons cadhoc pour le personnel de la mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que comme chaque année il est nécessaire d'acquiescer des bons cadhoc à l'occasion des fêtes de fin d'année afin de remercier le personnel communal (titulaires, contractuels et stagiaires) pour leur travail effectué au cours de l'année. Il précise qu'une somme globale de bons cadhoc sera versée en fin d'année pour un montant de 2 500.00 € pour l'ensemble des agents de la commune.

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1 (F.DUGUÉ)

Fin de la séance : 21h30



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

1-Convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et de la commune de Garidech.

2-Avenant à la convention programme trottoir RD 888 – Cheminement piétonnier.

3-Acquisition de bons cadhoc pour le personnel de la mairie.

Signataires :

AUGER Maryse	
CALMETTES Séverine	
CARBO Danièle	
CIERCOLES Christian	
DEMAY-VEILLON Valérie	
DUGUÉ François	
GUITARD Jérôme	
LAMBOLEY Eric	
MONTALIEU Dominique	
PELOUS Fabien	
PREVITALI Christelle	
RICHARD Vincent	
SAGET Joëlle	
SANCHEZ Franck	
SCHAEFFER Annick	
TIBAL Jean-Pierre	
TULET Joanna	